

Les décisions municipales

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Bernegoue s'est réuni sous la présidence du maire, Frédéric Nourrigeon.

Clan Saint-Martin. Les bénévoles de l'association Arbre ont œuvré à la remise en état du Clan Saint-Martin. Après avoir rénové le lavoir, ils ont acheté une table de pique-nique et un banc en bois, et ont installé des toilettes sèches. Le conseil décide que les agents techniques assureront le ravitaillement en sciure et le vidage lors de l'entretien du Clan, et que la commune stockera les toilettes sèches du 1^{er} octobre au 1^{er} avril à l'atelier municipal. Suite au vol de la table de pique-nique la veille de l'inauguration, dans la nuit du 10 au 11 juin, la commission cadre de vie-environnement est chargée de son remplacement et de voir pour une fixation au sol permettant d'éviter que cela ne se reproduise.

Espèces nuisibles. À la demande du président de l'Acca, la commune a déclaré plusieurs espèces pouvant occasionner des dégâts, le corbeau freux, l'étourneau sansonnet, le renard roux, le blaireau, le ragondin. Ces demandes se-

ront remontées à la fédération nationale en vue de demander un arrêté ministériel à l'encontre de ces nuisibles.

Éclairage public. Suite au changement des horloges astronomiques, le conseil décide de nouveaux horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public : mai à août pas d'éclairage public, septembre à octobre de 6 h 30 à 7 h 30 et de 20 h 30 à 22 h, novembre à mars de 6 h 30 à 8 h 30 et de 17 h 30 à 22 h, avril de 6 h 30 à 7 h 30 et de 20 h 30 à 22 h. Par ailleurs, le devis de raccordement du lotissement des Signolles à l'éclairage public est retenu pour 418 €.

Voirie. En liaison entre quatre communes pour obtenir des tarifs plus intéressants, des devis pour l'entretien de la voirie ont été sollicités et l'offre de l'entreprise Colas a été retenue pour 8.800 €.

Bennette. Ce matériel qui sera installé à l'arrière du tracteur est acquis pour 708 €.

Anciens combattants. Lors de la cérémonie du 11 Novembre, une médaille sera remise à MM. Sourisseau et Fazilleau, et une plaque posée à la mémoire de Rémi Robin.